

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SYMISA
(Syndicat Mixte Sophia Antipolis)

n° 04

Comité Syndical
Séance du 14 Octobre 2020
Budget Principal Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt et le 14 Octobre à 14 heures 30

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 08 Octobre 2020, s'est réuni au BIO PARC 2400 Route des Colles 06410 BIOT, sous la Présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président.

Etaient présents :

Mme NASICA ; MM LEONETTI, MION, DERMIT, CESARO, MASCARELLI, OCCELLI et THIERY (CASA) ; Mme DUHALDE GUIGNARD (Département des Alpes-Maritimes) ; MM LONDEIX et LABAT (CCINCA) ; MM AMAR ET GALY (Région) ; M. BARDEY (CACPL) ; M. ANDRE (SCE) ; Mme CLERC (INRIA).

Etaient absents :

MM MELE, ROSSI et LUCIANO (CASA) ; Mme DUMONT et M. GINESY (Département des Alpes-Maritimes) ; M. MUSELIER (Région) ; MM LISNARD et CHIKLI (CACPL) ; M. BRISSWALTER (Université).

Etaient représentés :

M. LUCA par M. LEONETTI (CASA)
M. LOMBARDO par M. MASCARELLI (CASA)
M. SAVARINO par M. LABAT (CCINCA)

Le Président procède à la nomination d'une secrétaire de séance Mme Sophie NASICA et la remercie de sa présence.

Le Président rappelle que lors de la séance du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a voté à l'unanimité de ses membres la clôture du Budget Annexe « Aménagement ». Dans ce cadre il a été précisé que les résultats dudit budget seront intégrés au Budget Principal par Monsieur le Comptable Public du SYMISA.

Au vu de la Balance de Clôture, Monsieur le Comptable Public a intégré l'ensemble des écritures au Budget Principal conformément aux termes de la délibération n° 11 du 24 septembre 2020, où il apparaissait des excédents dans les sections d'investissement de 425 000,00€ et de fonctionnement de 12 133 989,80€.

Il convient donc de procéder à la constatation de l'intégration des résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe « Aménagement » au Budget Principal de ce même exercice et d'effectuer les ajustements d'ouverture de crédits nécessaires à l'exécution du budget.

Les ouvertures de crédits supplémentaires, tant en dépenses qu'en recettes, à effectuer dans le cadre de la présente Décision Modificative, se présentent de la façon suivante :

I-Section de Fonctionnement :

A. Recettes :

Celles-ci sont constituées de :

- Constatation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe d'un montant de 12 133 989,80€

B. Dépenses :

- 20K€ de prestations complémentaires d'animation et de communication du SYMISA
- 200€ pour des écritures de régularisation diverses du Budget Annexe
- 11 970K€ d'inscriptions en dépenses pour équilibrer la section,
- Virement à la section d'investissement pour 143K€

II- Section d'Investissement :

A. Recettes :

- Constatation du résultat d'investissement de l'exercice 2020 du Budget Annexe d'un montant de 425 000,00€
- Vente de terrains pour 2 290K€
- Virement à la Section de Fonctionnement pour 143K€

B. Dépenses :

- Acquisition d'un terrain pour un montant de 1 930K€.
- Réduction du montant prévu pour des études à hauteur de 600K€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- Approuve l'intégration des résultats du Budget Annexe « Aménagement »
- Approuve la Décision Modificative induite par ces écritures comptables et retracées dans la maquette budgétaire ci annexée, élaborée selon les principes de l'Instruction Budgétaire et Comptable « M14 ».
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A VALBONNE LE 14 OCTOBRE 2020
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean LEONETTI

SYMISA
Les Genêts
449, Route des Crêtes
06901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

ANNEXES :

Maquette budgétaire du BP / Décision modificative n° 1

Extrait tableau de résultat du comptable public du budget annexe aménagement

DELIB4CS1410020

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-10-20T15-39-24.01 (MI225996718)

Identifiant unique de l'acte :
006-250600012-20201014-DELIB4CS1410020-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget principal DM 1

Date de décision : Oct 14, 2020 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [DELIB 4 CS 14.10.PDF](#)

Préparé	Date 20/10/20 à 15:39	Par BONNOME Christine
Transmis	Date 20/10/20 à 15:39	Par BONNOME Christine
Accusé de réception	Date 20/10/20 à 15:48	